

L'activité de l'ACPR en 2013 : les chiffres clés

L'Autorité de contrôle prudentiel est devenue l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution au cours d'une année 2013 riche en activités et en évolutions réglementaires (accord pour la mise en place de Solvabilité II, mise en œuvre de la CRD 4, préparation au mécanisme de supervision unique pour le secteur bancaire...). Comme chaque année, l'ACPR diffuse les chiffres relatifs à son activité et à celle de ses 1 060 agents afin de mieux mesurer son efficacité dans la réalisation de ses missions.

En bref...

En 2013 :

- le collège de supervision de l'ACPR a pris **502** décisions ;
- **968** décisions d'agrément, d'autorisation ou concernant des dossiers de dirigeants ont été prises ;
- près de **1 400** établissements du secteur bancaire et assurantiel ont vu leur profil de risque évalué ;
- **343** contrôles sur place en cours ou achevés à fin 2013 (contre 316 en 2012) ;
- plus de **4 760** demandes écrites de consommateurs ont été traitées ;
- les services de l'ACPR ont participé à près de **260** groupes de travail européens ou internationaux.

L'activité du collège

502 décisions du collège de supervision en 2013 :

- dont **principalement 442** décisions relatives à des situations individuelles,
- **29** de portée générale,
- **14** relatives à l'organisation de l'ACPR et de son secrétariat général.

91 mesures de police administrative ou autres mesures contraignantes de même nature (contre 51 en 2012).

18 injonctions en matière d'exigences en fonds propres.

8 ouvertures de procédure disciplinaire.

L'agrément

968 décisions d'agrément, d'autorisation ou concernant des dossiers de dirigeants, dont :

- **366** dossiers de dirigeants,
- **602** décisions d'agrément ou d'autorisation :
 - dont **502** concernant le secteur bancaire,
 - et **100** pour le secteur assurantiel.

Focus sur le contrôle

343 contrôles sur place en cours ou achevés (contre **316** en 2012)

- **253** au titre du contrôle prudentiel,
- **90** au titre des pratiques commerciales.

LE CONTRÔLE PRUDENTIEL

253 contrôles sur place en cours ou achevés au titre du programme d'enquêtes 2013 :

- dont **151** pour le secteur bancaire,
- et **102** pour le secteur assurantiel.

176 lettres de suite aux rapports adressées au cours de l'année

1 394 organismes dont le profil de risque a été évalué en 2013 :

- dont **700** pour le secteur bancaire,
- et **694** pour le secteur assurantiel.

29 collèges de superviseurs organisés pour les groupes dont l'ACPR est le superviseur sur base consolidée.

LE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES

90 contrôles sur place.

4 762 demandes et réclamations écrites reçues.

4 193 publicités analysées.

L'activité de la commission des sanctions

10 décisions rendues en 2013,

Délai moyen de jugement : **9** mois.

Les travaux d'analyse

14 études publiées en 2013 dans la revue *Analyses et Synthèses*,

9 dans les *Débats économiques et financiers*,

1 colloque académique international organisé,

Une participation à **5** documents de travail de la Banque de France.

L'activité internationale

En 2013, les représentants de l'ACPR ont participé à **258** groupes ou sous-groupes de travail, contre **213** en 2012 ;

25 présidences ont été assurées par des représentants de l'ACPR.

